

## PROCES – VERBAL DE LA SEANCE du conseil d'administration

**Date : 8 mars 2018**

Année scolaire : **2017/2018**

Numéro de séance : N° 3

Date de transmission de la convocation aux membres : le 26 février 2018

1<sup>ère</sup> convocation (oui/non) : **OUI**

2<sup>ème</sup> convocation (oui/non) :  
(en cas d'absence de quorum lors de la séance précédente)

Président : **Monsieur Vincent BAUDET, principal**

Secrétaire de séance : Messieurs GUILLIN et DUPUY, **représentants des personnels**

Quorum (13 ou 16) : **13**

Nombre de présents : **21 à 18h35**

### Ordre du jour

#### I - Vie pédagogique et éducative

1. Création d'un enseignement facultatif de Langues et Cultures de l'Antiquité (LCA) grec
2. Répartition de la Dotation Horaire Globale (DHG)
3. Modalités de passation de l'épreuve orale du Diplôme National du Brevet
4. Modalités de mise en œuvre du dispositif « Devoirs Faits »
5. Projets d'actions pédagogiques

#### II – Vie budgétaire et financière

1. DBM
2. Compte financier
3. Subvention

#### III - Questions diverses

**Questions diverses déposées au secrétariat 48 heures avant la date du conseil.**

- Annexes [nombre – titre)

- 1- Création d'un enseignement facultatif de Langues et Cultures de l'Antiquité (LCA) grec
- 2- Répartition de la Dotation Horaire Globale (DHG)
- 3- Modalités de mise en œuvre du dispositif « Devoirs faits »
- 4- DBM 2017
- 5- Compte financier
- 6- DBM 2018

- Motions [nombre – titre)

**PRESENCE au CONSEIL**

**Séance du 08/03/2018**

| Qualité                       |  | Titulaires  |      |                                 | Suppléants |  |                           |      |      |
|-------------------------------|--|---|------|---------------------------------|------------|--|---------------------------|------|------|
|                               |  | Nom - Prénom  | P[☒] | A[☒]                            | E[☒]       | Nom - Prénom   | P[☒]                      | A[☒] | E[☒] |
| ADMINISTRATION                | Chef d'établissement   | M. BAUDET Vincent   | X    |                                 |            |  |                           |      |      |
|                               | Principale Adjointe  | Mme NADEAU Elisa  | X    |                                 |            |  |                           |      |      |
|                               | Gestionnaire   | M. DEROUET Hervé  | X    |                                 |            |  |                           |      |      |
|                               | C.P.E.   | Mme JOUINEAU Isabelle   | X    |                                 |            |  |                           |      |      |
| ELUS LOCAUX                   | Collectivité de rattachement   | M. LEDEUX Jean-Louis<br>Conseiller Départ.,<br>Conseiller Municipal<br>Lusignan |      | Pouvoir<br>Mme<br>Pécriaux<br>X |            | M. COQUELET<br>Benoît,<br>Vice-président du<br>Conseil Départ. |                           |      |      |
|                               |  | Mme PECRIAUX Sybil<br>Conseillère Départ.<br>Adjointe au Maire<br>Payré         |      |                                 | X          | Mme FAUCHER<br>Claudie,<br>Conseillère Départ.                 |                           |      |      |
|                               | Commune siège  | Mme VADIER Karine,<br>Représentante de la<br>Commune de Lusignan                | X    |                                 |            |  |                           |      |      |
|                               | Commune siège  |   |      |                                 |            |  |                           |      |      |
| PERSONNALITE QUALIFIEE        |  | M. THEVENIN<br>Jean-Pierre  |      |                                 | X          |  |                           |      |      |
| PERSONNELS DE L'ETABLISSEMENT | Personnel d'enseignement   | Mme PFEIFFER Sylvie   | X    |                                 |            | Mme POSTEL<br>Catherine  |                           |      |      |
|                               |  | M. RUMEAU Nicolas   | X    |                                 |            | Mme DAIRAY<br>Céline   |                           |      |      |
|                               |  | M. GUILLIN Nicolas  | X    |                                 |            | M. VEYSSIERE<br>Pascal   |                           |      |      |
|                               |  | M. DUPUY Emmanuel   | X    |                                 |            | Mme BOISSON-<br>FLOC'H Albane                                  |                           |      |      |
|                               |  | Mme THEBAULT Lydie  | X    |                                 |            | Mme ROGEON<br>Cécile   |                           |      |      |
|                               |  | Mme DU CLOUX<br>Henriette   | X    |                                 |            | Mme DOUELLE<br>Corinne   |                           |      |      |
|                               | Personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé | M. GAUVIN Jean-Marc   | X    |                                 |            | M. COURSEAU<br>Julien  |                           |      |      |
|                               |  | Mme PASQUIER<br>BOUTINOT Catherine  | X    |                                 |            | Mme ARDOUIN<br>Catherine                                       |                           |      |      |
| PARENTS D'ELEVES et ELEVES    | Parents d'élèves   | Mme GAUTIER Magalie   | X    |                                 |            | Mme<br>BRACONNIER<br>Anne                                      |                           |      |      |
|                               |  | Mme POIRIER<br>Emmanuelle   |      |                                 | X          | Mme BONNET<br>Nathalie   |                           |      |      |
|                               |  | Mme KOUBAITI-JULIER<br>Bernadette   | X    |                                 |            | Mme EMERIAULT<br>Sylvie  |                           |      |      |
|                               |  | Mme FIGUEIRA Julie  | X    |                                 |            | Mme GARY<br>Stéphanie  | X<br>Départ<br>à<br>20h15 |      |      |
|                               |  | M. REDONNET Tony  | X    |                                 |            | Mme NOVAK<br>Sandra  |                           |      |      |
|                               |  | Mme COUPELON Lou  |      |                                 | X          | Mme FROEHLICH<br>Pia   | X                         |      |      |
|                               | Elèves   | BELLINI Emma  | X    |                                 |            | THOMASSE<br>Jérémie  |                           |      |      |
|                               |  | PETIT Margot  | X    |                                 |            | PERONNEAU<br>Mathis  |                           |      |      |

☒ P : Présent - A : Absent - E : Excusé

## Préambule

Le président du conseil, Monsieur Baudet, ouvre la séance à 18h35.

Monsieur Baudet explique la présence au conseil de Monsieur Michelet. Il est invité dans la mesure où, étant admissible au concours de Personnel de Direction, il a demandé à observer le déroulement d'un conseil d'administration. Il n'aura pas de voix délibérative.

Le quorum ayant été atteint, Messieurs Guillin et Dupuy, représentants des personnels, se portent volontaires pour assurer le rôle de secrétaires de séance.

Monsieur Baudet soumet l'approbation du compte-rendu du conseil d'administration du 23 novembre aux membres.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Le président demande une modification de l'ordre du jour et souhaite ainsi inclure dans la deuxième partie « Vie budgétaire et financière », les points suivants :

1. DBM 2018
2. Admission en non-valeur
3. Don

Le nouvel ordre du jour est le suivant :

### **II – Vie budgétaire et financière**

1. DBM 2017
2. Compte financier
3. Subvention
4. DBM 2018
5. Admission en non-valeur
6. Don

La modification est approuvée à l'unanimité.

Monsieur Baudet profite de ce moment pour annoncer la date du prochain conseil d'administration qui se tiendra le 7 mai 2018 à 18 heures.

# I - Vie pédagogique et éducative

## 1. Création d'un enseignement facultatif de Langues et Cultures de l'Antiquité (LCA) grec (Annexe 1)

Monsieur Baudet informe les membres du conseil que cette option grec sera facultative, qu'elle a été approuvée par le conseil pédagogique du 23 janvier 2018, qu'elle sera ouverte, à la rentrée 2018, dans un premier temps aux élèves de 3<sup>ème</sup>, à hauteur d'une heure par semaine, hormis les élèves faisant partie de la section basket qui sont tenus à des contraintes horaires.

A la rentrée 2019, les élèves de 4<sup>ème</sup> pourront également s'inscrire dans cet enseignement facultatif, à hauteur de deux heures par semaine, puis cette option sera poursuivie par les élèves de 3<sup>ème</sup> dès la rentrée suivante, celle de 2020.

Madame Planche, professeur de Lettres Classiques, en charge de l'enseignement des LCA au sein du collège, diffusera l'information de cette ouverture de cet enseignement facultatif et expliquera aux élèves les modalités afin de la contracter.

Monsieur Baudet, suite à une question posée par un parent d'élèves quant à l'ouverture du grec aux élèves de 3<sup>ème</sup> uniquement pour la rentrée prochaine, rappelle que la circulaire n°2018-012 du 24-1-2018 précise que les élèves doivent pouvoir choisir l'enseignement facultatif LCA en ayant été pleinement informés avant l'année où ils débutent l'étude du latin et/ou du grec. Or, les élèves latinistes actuellement en classe de 5<sup>ème</sup> n'avaient pas été informés de la possibilité de choisir en fin d'année l'enseignement facultatif grec. De plus, dans la même volonté de réponse, il rappelle que l'ouverture de l'enseignement de ladite option en classe de 4<sup>ème</sup>, comme pour les autres enseignements facultatifs, serait « financée » par la part de complément de trois heures par semaine et par division attribuée au titre de l'autonomie de l'établissement. Or, ces heures d'autonomie sont déjà ventilées au titre d'autres modalités pédagogiques.

Monsieur Baudet indique que la mise en place de ce dispositif est faite à partir d'une concertation réfléchie avec le personnel enseignant ainsi que le professeur de Lettres Classiques.

Enfin, tout comme pour le latin, le grec, enseignement facultatif, apportera 10 ou 20 points au total des notes obtenues au DNB.

## 2. Répartition de la Dotation Horaire Globale (DHG) (Annexe 2)

L'année scolaire 2018-2019 a été structurée autour d'un prévisionnel à 19 classes (5 classes de 6<sup>ème</sup> – 5 classes de 5<sup>ème</sup> – 4 classes de 4<sup>ème</sup> – 5 classes de 3<sup>ème</sup>) pour un effectif attendu de 493 élèves. Cela représente environ 25/26 élèves en moyenne par classe (pour une moyenne identique cette année).

Le président du conseil d'administration rappelle qu'il avait demandé six heures de plus – décomptées trois pour reconduire l'atelier Music'Aide et trois pour continuer des actions telles que la préparation des élèves à l'oral de l'épreuve du DNB ou l'encadrement renforcé des classes de 6<sup>ème</sup> lors des séances de piscine par un troisième enseignant d'EPS (deux classes en parallèle sur le même créneau) – et qu'une réponse a été donnée au 1<sup>er</sup> mars, avec l'octroi, pour l'heure, de trois heures supplémentaires pour l'atelier Music'Aide. Ainsi, la DHG s'est vue modifiée par rapport à celle présentée lors de la commission permanente puisque trois heures ont été ajoutées.

Donc, la dotation du rectorat s'élève à 565 heures ramenée à 568 heures – dont 51 heures supplémentaires annuelles – après le dialogue avec la direction académique de la Vienne.

Monsieur Baudet présente et explicite la répartition des heures (poste et supplémentaires annuelles) déjà décrite et expliquée lors du conseil pédagogique datant du 23 janvier 2018, et présentée de nouveau comme unique scénario lors de la commission permanente du 5 février 2018, commission qui l'a validée.

Madame Pfeiffer, représentante des personnels d'enseignement, demande si la deuxième heure de chorale sera rémunérée en heure poste, ce à quoi Monsieur Baudet répond par la négative en précisant qu'une demande avait été faite en ce sens. En revanche, si cette dernière était considérée et inscrite comme un enseignement facultatif, une heure serait dans tous les cas à prendre sur l'enveloppe de la part de complément de trois heures par semaine et par division attribuée au titre de l'autonomie de l'établissement.

Ensuite, Monsieur Baudet explique les différents intitulés et leur raison d'apparaître dans la répartition - heures poste – BMP – groupes sciences – etc. Puis, il rappelle les contraintes qui étaient à respecter quant à l'absorption des heures postes et des HSA. Un reliquat de trois heures est à observer et Monsieur Baudet tient à ajouter que la proportion des HSA par rapport aux HP est d'environ 9%, heures évidemment devant être absorbées par les personnels enseignants, ce qui est à la fois fatigant, contraignant et difficile au quotidien en termes de préparation de cours, corrections de copies, etc.

A retenir et les principaux choix opérés :

- Les heures statutaires :
  - ✓ Forfait UNSS (3 enseignants x 3h)
  - ✓ Heures de labo SVT et physique-chimie (1 heure pour chaque enseignant effectuant au mois 8 heures de cours)
  - ✓ Chorale (1 heure + 1 IMP en septembre)
  
- Les heures relevant de la marge d'autonomie de l'établissement :
  - ✓ Afin de permettre d'effectuer des démarches expérimentales dans de bonnes conditions et de consolider les acquis, dédoublement partiel en SVT, physique-chimie, technologie sur le niveau 6<sup>ème</sup>
  - ✓ Des groupes en SVT, physique-chimie, technologie au niveau 5<sup>ème</sup> (7 groupes pour 5 classes)
  - ✓ Des groupes en SVT, physique-chimie, technologie au niveau 4<sup>ème</sup> (6 groupes pour 4 classes)
  - ✓ Pour consolider les acquis en mathématiques et en français, groupes à effectifs réduits, par quinzaine (mathématiques niveau 3<sup>ème</sup> et français niveaux 6<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>)
  - ✓ Un groupe supplémentaire pour la pratique de la LV2 sur les niveaux 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>
  - ✓ Trois groupes de latin pour les niveaux 5<sup>ème</sup>, un groupe pour le niveau 4<sup>ème</sup> et deux groupes pour le niveau 3<sup>ème</sup>
  - ✓ Deux groupes de grec pour le niveau 3<sup>ème</sup>

Monsieur Baudet, après avoir expliqué de manière simple et claire aux délégués élèves ce qu'était une DHG, soumet la répartition des 568 heures aux membres du conseil d'administration.

**Vote** : 0 contre / 0 abstention / 21 pour.

La répartition de la DHG est adoptée à l'unanimité.

### **3. Modalités de passation de l'épreuve orale du DNB**

En ce qui concerne l'oral de DNB, le protocole adopté est similaire à celui de l'an passé. La date de passage doit être comprise entre le 15 avril et la dernière journée des épreuves écrites ce qui la situe, in fine, le **jeudi 14 juin 2018**. Cette journée sera banalisée (les élèves de 6<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> n'auront pas cours).

Pour préparer au mieux les élèves de 3<sup>ème</sup>, trois outils (**un guide méthodologique : comment préparer l'épreuve d'oral au DNB ?**, **un guide pour l'exposé oral au DNB** et **une fiche de choix** du sujet par l'élève) leur ont été distribués et expliqués par les professeurs principaux.

L'élève choisit parmi : une œuvre étudiée dans le cadre de l'enseignement d'histoire des arts, ou un projet mené dans le cadre d'un Enseignement Pratique Interdisciplinaire (EPI) vu en classe de 4<sup>ème</sup> ou de 3<sup>ème</sup>, ou dans le cadre d'un des parcours éducatifs (parcours Avenir, parcours citoyen, parcours éducatif de santé et parcours d'éducation artistique et culturel).

Cette fiche de choix du sujet sera à compléter puis à remettre à l'attention du professeur principal **le 18 mai dernier délai** dans la mesure où les jurys ont à prendre connaissance des choix faits dix jours ouvrés avant ladite épreuve. Un double de cette fiche sera « gardé » par l'élève et collé dans le carnet de correspondance.

Les élèves auront le choix de présenter cette épreuve individuellement (5 minutes d'exposé + 10 minutes d'entretien avec le jury), ou collectivement avec un(e) camarade (10 minutes d'exposé + 15 minutes d'entretien avec le jury).

Pour les accompagner dans la préparation de cette épreuve, chaque élève aura le même professeur accompagnateur que celui qu'il avait eu pour la préparation de l'oral de stage. Cet accompagnement consistera à s'assurer que le travail des élèves est conforme aux attendus de cette épreuve (contenu, plan ...). En aucun cas, l'enseignant accompagnateur n'est là pour faire passer des oraux blancs.

#### **4. Modalités de mise en œuvre du dispositif «Devoirs faits» (annexe 3)**

Monsieur Baudet revient sur ce dispositif pour en retracer les grandes lignes en commençant par rappeler le document d'inscription qui liait élèves et parents d'élèves à un engagement écrit et signé. Il s'est mis en place à la rentrée de janvier et se poursuivra jusqu'aux prochaines vacances, à savoir celles d'avril. Un bilan pourra ainsi être fait au prochain conseil pédagogique.

Le président précise que la circulaire prévoit un total de quatre heures pour chaque élève volontaire mais, dans les faits, cela reste difficile (les élèves inscrits à la section basket par exemple), encore moins en cours d'année, alors que les emplois du temps sont finalisés depuis fin août.

Quant aux chiffres, 93 élèves volontaires depuis le mois de janvier sur le temps scolaire et 55 sur le temps de l'Accompagnement Educatif.

A la question d'une représentante des parents d'élèves sur la désinscription de ce dispositif, Madame Nadeau, principale-adjointe, informe les membres que cette dernière est à la marge et motivée mais qu'en règle générale, la tendance est plutôt à l'inverse, plutôt à de nouvelles inscriptions. Quant aux élèves inscrits et absents, la vie scolaire par le biais de Madame Jouineau, coordonnatrice dudit dispositif, en assure un suivi opérationnel.

*Arrivée de Monsieur Lienart, agent comptable du collège, à 19h45.*

Madame Pfeiffer souhaite ajouter que l'intitulé-même de ce dispositif est quelque peu mal formulé, qu'il permet en revanche de réduire les inégalités dans le cas, évidemment, où les élèves respectent le minimum de ce qui leur est demandé à savoir leur agenda tenu à jour, leurs affaires de travail et, ce n'est pas le moins important, leur travail à faire, et pour cela, des efforts sont donc attendus de leur part.

Madame Figuiera, représentante des parents d'élèves, précise, concernant l'agenda à tenir, que Pronote est utile pour pallier l'absence de prise de notes. Monsieur Baudet rappelle que ce logiciel n'est pas un supplétif à l'agenda mais est bien et doit le rester une aide, un complément.

Pour terminer sur ce point, le président du conseil d'administration tient à souligner que le dispositif se poursuivra à la rentrée prochaine, que c'est pour l'heure une volonté du ministère.

#### **5. Projet d'actions pédagogiques**

Monsieur le principal présente des projets et des actions pédagogiques à l'ensemble du conseil sans incidence financière pour les familles.

✓ Dans le cadre du parcours Avenir :

- Le vendredi 2 mars : visite des filières du bâtiment au CFA de Saint Benoît par 20 élèves de 3<sup>ème</sup>
- Le jeudi 8 mars : dans le cadre de la journée « Femmes et Sciences », en partenariat avec l'Espace Mendès France de Poitiers, présentation du métier d'astrophysicienne par Madame Sauvaget, docteure en astrophysique à l'observatoire de Paris, spécialisée dans l'étude des galaxies à deux classes de 3<sup>ème</sup>
- Le jeudi 15 mars : visite de l'ENSOA par 8 élèves de 3<sup>ème</sup>

✓ Dans le cadre du parcours citoyen :

- Le vendredi 23 mars de 10h à 12h : tous les élèves de 3<sup>ème</sup>, en catégorie individuelle, participent au Concours National de la Résistance et de la Déportation (CNRD)

✓ Les sorties :

- Le jeudi 8 mars : dans le cadre des Jeunesses Musicales de France (JMF) – Concert de Laura Cahen pour 8 classes (toutes les classes de 3<sup>èmes</sup> et 3 classes de 4<sup>ème</sup>) à l'Espace V de Lusignan
- Les 27, 29 et 30 mars : visite de la ville de Saintes par toutes les classes de 6<sup>ème</sup>. La sortie est rendue gratuite grâce à la vente des chocolats (mardi 27 mars : 6B et 6D ; jeudi 29 mars : 6A et 6C ; vendredi 30 mars : 6E et 6F)
- Les 22 et 24 mai, les 5 et 8 juin : sortie au tribunal de Poitiers pour toutes les classes de 4<sup>ème</sup> (mardi 22 mai : 4E ; jeudi 24 mai : 4D ; mardi 5 juin : 4C ; vendredi 8 juin : 4A et 4B)
- Le jeudi 7 juin : au TAP de Poitiers pour 36 élèves de 4<sup>ème</sup>, inscrits dans le projet du Prix du Roman Contemporain (PRC)
- Les 11 et 12 juin : visite d'Oradour sur Glane par toutes les classes de 3<sup>ème</sup> (11 juin : 3C et 3D ; 12 juin : 3A et 3B)

- ✓ Les projets :
  - Projet « Opéra » piloté par Madame Postel : la classe de 6F, les 28 février et 21 mars, rencontre un chanteur lyrique
  - « La Fée Serpente » : projet (cycle 3) de lecture incluant toutes les classes de 6<sup>ème</sup> et cinq écoles du secteur avec comme finalité, entre autres, de rencontrer l'auteur Claire Garcia les 4, 5 et 11 juin (lundi 4 juin : 6C, 6E et école de Lusignan ; mardi 5 juin : 6B, 6D et écoles de Rouillé et Cloué ; lundi 11 juin : 6A, 6F et écoles de Coulombiers et Saint Sauvant)
  - Projet « Journée mondiale de lutte contre la discrimination », piloté par Mme Pfeiffer et avec la classe de 6E : avec comme élément conclusif, l'envoi de cartes postales, le mercredi 21 mars
  
- ✓ Dans le cadre du CESC :
  - Le jeudi 26 avril : information sur le don de sang pour les élèves de 4<sup>ème</sup>
  - Le vendredi 8 juin : information sur le don d'organes pour les élèves de 3<sup>ème</sup>
  
- ✓ L'oral de stage, reporté à cause des conditions climatiques, du vendredi 9 février au vendredi 9 mars 2018
  
- ✓ La journée Portes Ouvertes du collège se déroulera le samedi 28 avril de 9h00 à 11h30

## II - Vie budgétaire et financière

### 1. DBM 2017 (Annexe 4)

Monsieur Derouet, gestionnaire, présente deux Décisions Budgétaires Modificatives (DBM) pour information.

La DBM N°6 concerne la « remise à niveau » du Service de Restauration et d'Hébergement (SRH) (constatations de produits scolaires).

La DBM N°7 porte sur la « mise à niveau » du CUI sur le service « ALO » et sur la « mise à niveau » des bourses nationales sur le service « SBN ».

*Départ de Madame Gary, représentante des parents d'élèves, à 20h15.*

### 2. Compte financier (Annexe 5)

Présentation par Monsieur Lienart (agent comptable pour l'établissement) de l'exercice 2017. Deux votes sont demandés :

- le premier qui valide le compte financier (vote de confiance),
- le second qui concerne l'affectation du résultat.

Pour rappel, le budget de l'établissement est un budget de fonctionnement qui n'intègre pas l'ensemble des charges de la structure. Il comporte en partie la dotation accordée par la collectivité ainsi que la restauration. Le chef d'établissement est ordonnateur, la mise en œuvre est ensuite réalisée par Monsieur Derouet, l'adjoint gestionnaire.

Les investissements sont définis par tout achat supérieur ou égal à 800 euros hors taxe en valeur unitaire.

#### Principaux résultats

Le budget est scindé en plusieurs « **services** », eux-mêmes divisés en plusieurs « **domaines** » répartis en « **activités** ».

#### ⇒ Section de fonctionnement

|                        |                         |  |
|------------------------|-------------------------|--|
| Charges : 380 620,60 € | Produits : 375 194,46 € | <b>Résultat déficitaire à 5 426,14 €</b> |
|------------------------|-------------------------|--|

#### ⇒ Investissements

Les investissements sont très faibles comparativement au volume budgétaire, environ 3 500 euros pour l'année 2017 (armoire chaude 20 niveaux), pour rappel ils étaient de 7 988,16 € en 2016.

#### ⇒ Activité Pédagogique

|                              |   |   |
|------------------------------|---|---|
| Budget Initial : 32 560,00 € | + Ressources spécifiques : 40 328,76 €<br>Pour 2017, il s'agissait notamment de la dotation liée aux manuels scolaires en conséquence de la réforme et le financement du séjour en Auvergne | <b>Charges nettes :<br/>43 025, 42 €</b><br>(soit 59,03% du budget) |
|------------------------------|---|---|

#### ⇒ Administration et logistique

|                               |  |   |
|-------------------------------|--|---|
| Budget Initial : 106 701,16 € | + 1 Décision Budgétaire Modificative :<br>5 000,00 € | <b>Charges nettes :<br/>110 446,07 €</b><br>(soit 98,88% du budget) |
|-------------------------------|--|---|

#### ⇒ Fluides (eau, électricité, fuel, bois)

Reprise de l'historique et des évolutions concernant l'électricité, l'eau, le fuel et le bois : niveau de consommation et variation des coûts depuis 2006.



#### ⇒ **Résultat et fonds de roulement**

Le fonds de roulement de l'établissement n'est pas homogène. Il présente une structuration dissymétrique, avec une part de la restauration beaucoup plus importante (58 456,09 €) que celle liée au service général (4 171,53 €). En effet, depuis plusieurs années, le collège a une Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) inférieure à sa DGF théorique. Pour la DGF 2017, la subvention de la collectivité allouée au collège a été de 95 879,00 € or la DGF théorique est de 110 016,00 €, un manque pour l'établissement de 14 137,00 €.

Globalement, ce n'est pas le niveau du fonds roulement qui questionne mais bien sa structuration :

- le service général est en léger déficit : - 7 808,99 €
- le service de restauration et d'hébergement est en légère augmentation : + 2 382,85 €
- ce qui donne un résultat légèrement négatif, situé à 5 426,14 €

#### ⇒ **Besoin en Fonds de Roulement (BFR) / Fonds de Roulement (FR) / Trésorerie (T)**

##### **Eléments d'analyse financière**

La notion de besoin en fonds de roulement correspond à la somme dont l'EPLÉ doit disposer en permanence pour son exploitation courante (cela correspond aux stocks et aux créances, déduction faite des dettes d'exploitation). Il est très fortement conditionné par l'évolution des créances et par la mobilisation des reliquats de subventions.

Le fonds de roulement traduit la marge de manœuvre dont dispose l'EPLÉ sur les éléments à caractère durable de son patrimoine. Il se définit comme une ressource durable de l'EPLÉ, destinée à financer un déficit de l'exercice, des investissements futurs, et une partie de l'actif circulant (stocks, créances).

La trésorerie est calculée par la différence entre le fonds de roulement et le besoin en fonds de roulement selon la formule :

**FR – BFR = TRESORERIE**

Elle correspond à une part de liquidités disponibles du fonds de roulement.

La trésorerie dépasse le fonds de roulement de l'établissement. Le besoin en fonds de roulement est donc négatif ce qui ne présente pas de risque.

Cas particulier du taux de non recouvrement homogène depuis plusieurs années mais situé au-dessus de 8%, ce qui reste assez important. Il s'agit de montants non recouverts par le collège.

#### ⇒ **Affectation du résultat**

Le résultat de l'exercice est fixé à : - 5 426,14 €

Vote pour l'adoption du compte financier (vote de confiance)

**Vote** : 0 contre / 0 abstention / 20 pour.

Vote pour l'affectation du résultat

- La « part » des services généraux est de : - 7 808,99 €

- La « part » du service de restauration et d'hébergement est de : + 2 382,85 €

Il est proposé de conserver cette répartition dans l'affectation du résultat.

**Vote** : 0 contre / 0 abstentions / 20 pour.

### **3. Subvention**

Monsieur Baudet informe le conseil d'administration d'une subvention du Conseil Départemental de 14 042,00 € au titre du Fonds Commun des Services d'Hébergement (FCSH), afin de financer le remplacement de la cellule de refroidissement située en cuisine.

#### **4. DBM 2018 (Annexe 6)**

Monsieur Derouet présente pour information une Décision Budgétaire Modificative (DBM).

Elle concerne l'achat de la cellule de refroidissement pour le service de restauration.

#### **5. Admission en non-valeur**

Monsieur le gestionnaire présente une créance de ½ pension irrécouvrable à régulariser.

La créance est de 170,42 €.

Monsieur Baudet soumet au vote leur admission en non-valeur.

**Vote** : 0 contre / 0 abstention / 20 pour.

#### **6. Dons**

Le Conseil des Parents d'Elèves, affilié à la FCPE, propose de faire un don au collège. Celui-ci émane des bénéfices d'une soirée organisée en octobre 2017. Son montant est de 150,00 € et il sera affecté sur l'activité « CESC » dans le service « AP ».

Monsieur Baudet soumet ce don aux membres du conseil.

**Vote** : 0 contre / 0 abstention / 20 pour.

Le don est approuvé à l'unanimité ainsi que son fléchage sur l'activité « CESC ».

### III - Questions diverses

Monsieur Baudet reprend les questions posées par les parents d'élèves.

- Les deuxièmes langues vivantes (allemand et espagnol) et les options facultatives seront-elles ou ont-elles été présentées aux élèves de 6° ?

Monsieur Baudet répond que la LV2 Allemand l'a été mais pas l'Espagnol. Pour la section sportive basket et l'enseignement facultatif latin ainsi que le grec, la présentation sera effectuée avant les vacances de printemps.

Monsieur Baudet ajoute, en parallèle à la question concernant les options facultatives, que, pour ce qui est de la section sportive basket, tout élève – non latiniste – peut, à n'importe quel niveau du cycle 4, l'intégrer.

- Qu'en est-il des modifications des horaires des transports scolaires l'année prochaine, permettant potentiellement l'allongement de la pause méridienne ?

Monsieur Baudet indique qu'aucune réponse n'a été encore donnée par le service des transports de la Région Nouvelle-Aquitaine.

- Est-il possible de contacter les professeurs via l'outil « Pronote » ?

A cette question, Monsieur Baudet laisse les représentants du personnel enseignant répondre. Ces derniers disent que c'est déjà le cas.

En revanche, le cadre doit être posé et construit afin d'éviter tout problème d'intrusion dans la vie privée, Madame Pfeiffer rappelant que chacun a le droit à la « déconnexion ». Pour cela, Monsieur Baudet indique que cette question sera à l'ordre du jour d'un prochain conseil pédagogique.

- Est-ce que les travaux prévus (éclairage extérieur, préau à vélo, agrandissement des préaux) sont maintenant positionnés dans le temps ?

Monsieur Baudet informe le conseil d'administration que le cabinet d'architecte finalise le projet concernant l'extension des deux préaux et la mise en accessibilité du collège. A ce jour, le président indique que le planning des travaux n'est pas encore connu.

- Est-ce que le collège a reçu le retour sur les évaluations nationales que les élèves de 6<sup>ème</sup> ont passées?


Madame Nadeau indique que des outils officiels d'analyse des résultats sont annoncés courant mars. A ce jour, un traitement interne de ces évaluations a été réalisé et transmis aux écoles de secteurs.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Baudet clôt la séance à 21h15.

Les secrétaires de séance,

  
N. GUILLIN et E. DUPUY

Le Président,

  
V. BAUDET  
COLLEGE JEAN MONNET  
Le Principal  
88000 LUSIGNAN